



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Le 19 février 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 février 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-13

OBJET : ATTRIBUTION DES AIDES AUX PROJETS ET ACTIONS CULTURELLES 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-13-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026
Page 1 sur 3

CC-2026-13

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) a pour compétence l'élaboration et mise en œuvre du projet culturel de territoire (PCT), stratégie culturelle en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, et fondée sur les notions de démocratie de la culture et des droits culturels,

Considérant, l'avis favorable à l'unanimité de la Commission communautaire « Enseignement artistique, éducation et action culturelle », en date du 03 février 2026, pour l'attribution des aides aux projets et actions culturelles 2026 à 20 associations culturelles du territoire de la CCPAL sur les 33 dossiers déposés, selon la répartition suivante et dans la limite d'une enveloppe globale de 30 200 € :

	Nom de l'association	Montant et répartition des aides proposées en 2026.
1	LA Cie QUI CHERCHE SON NOM	1 000 €
2	LE GOÛT DE LIRE	1 700 €
3	LES MUSICALES DU LUBERON	3 500 €
4	CLUB PHOTO SAIGNON	1 500 €
5	PAYS D'APT EN VIDÉO	1 500 €
6	LES RENCONTRES VIENS	1 000 €
7	LA STRADA	1 500 €
8	CHARLOTTE SMITHER & CAMERA LUCIDA	1 700 €
9	CHAPELLE SAINT FERREOL	1 500 €
10	FESTIVAL DES CINÉMAS D'AFRIQUE	3 500 €
11	SOIRÉE D'ETE EN LUBERON	1 500 €
12	LA MAISON BECKETT	1 500 €
13	DANSE SOUS LES ÉTOILES	2 000 €
14	CULTURE ET ORGUES EN PAYS D'APT	1 000 €
15	ET AUTRES CHOSES INUTILES	700 €
16	RENCONTRES MUSICALES DES JEUNES TALENTS	1 800 €
17	LES CASSANDRES	1 000 €
18	LES SONS CHANTÉS	800 €
19	LE SON DES PIERRES	1 000 €
20	ARCHIPAL	500 €
Total		30 200 €

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver l'attribution des aides aux projets et actions des associations culturelles pour l'année 2026, selon la répartition ci-dessus et pour un montant total de 30 200 €.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, l'attribution et le versement des aides aux associations culturelles pour l'année 2026, selon la répartition arrêtée ci-dessus, pour un montant total de 30 200 €,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260219-2026-13-DE Date de télétransmission : 24/02/2026 Date de réception préfecture : 24/02/2026 Page 2 sur 3
--

Dit, que la somme est inscrite au budget général 2026 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Autorise, le Président à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 04/03/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-13-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Page 3 sur 3

CC-2026-13

